



Conseil municipal du 26 septembre 2022  
Séance du 15 septembre 2022

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Projets de Ville et transition écologique »

## 29 Foire aux Marrons 2022 - organisation de jeux

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUASTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
M. DEME	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme FAZAL
Mme TALL	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	M. AKABLI
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme SENET	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. NACHITE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme SAKHO	1

■ **Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022**

■ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022**

■ **Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed AÏT MESSAOUD, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la prochaine foire aux marrons, le 6 novembre 2022, sera organisée, comme chaque année, 2 jeux, dont la participation est gratuite, sont organisés :

❖ Une tombola ouverte à tous les visiteurs majeurs de la foire, « le jeu du marron »

Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeux, à savoir :

- 1 voyage pour deux personnes,
- 1 week-end pour 2 adultes et 2 enfants,
- 4 week end pour deux personnes,
- 2 Dîners croisière pour deux personnes,
- 20 Dîners spectacle pour deux personnes
- 10 bons culture valables sur toute la programmation de la Faïencerie ;
- Pour les suppléants : 10 lots Ville Creil - entrées au musée et à la piscine.

❖ Le jeu « Les Marrons gourmands » ouverts aux moins de 18 ans

Il consiste à deviner le nombre de bonbons qui se cache dans une bonbonne remplie de marrons. Les gagnants seront les enfants qui trouveront le nombre exact de bonbons contenus dans la bonbonne ou les enfants qui s'en approcheront le plus. Les 10 premières bonnes réponses recevront un lot : 1 chèque CADHOC d'une valeur de 80,00 € pour le bulletin proche du nombre de bonbons puis 9 chèques CADHOC d'une valeur de 40,00 €.



Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 27/09/2022  
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926029-DE

L'ensemble des bulletins sera mis à disposition sur le périmètre de la Foire. Les règlements seront déposés à la SELARL PAILLARD OLLAGNON MARA COULON, huissiers de justice, qui suivra toutes les opérations des jeux.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux, d'approuver les règlements ci-annexés.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 15 septembre 2022,  
Vu les règlements ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et du jeu « Les marrons gourmands » lors de la foire aux marrons 2022.

**Article 2** : d'approuver les règlements des jeux « Le marron de la chance » et « Les marrons gourmands »

**Article 3** : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécoeurs citoyens accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)

Date d'affichage : 27 SEP. 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le 04 OCT. 2022  
et publication ou notification le 04 OCT. 2022  
affiché le 27 SEP. 2022  
CREIL, le 04 OCT. 2022


Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation  
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022  
Reçu en préfecture le 04/10/2022  
Affiché le 27/09/2022   
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926029-DE